



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 - 177 DU 15 JUILLET 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2021DEA02 POUR LA MISE EN PLACE DE TRAITEMENTS POUR L'ELIMINATION DES SULFURES D'HYDROGENE AU NIVEAU DE 3 POSTES DE REFOULEMENT.

Exposé des motifs

L'Agglomération d'Agen a lancé une consultation pour la mise en place de traitements pour l'élimination des sulfures d'hydrogène au niveau de 3 postes de refoulement.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire. Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les offres variantes ne sont pas autorisées. Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires.

A la date limite de réception des offres fixées le 22 juin 2021 à 12h00, 3 plis ont été réceptionnés.

Le 13/07/2021, la Commission MAPA, après analyse des plis et négociation, a proposé de retenir l'offre de l'entreprise :

SAUR – Direction des exploitations Garonne,
100 avenue d'Italie
47000 AGEN
N° Siret : 339 379 984 005975

Montant de l'offre : 84 667,66 € HT soit 101 601,22 € TTC

Cadre juridique de la décision

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant, y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17/07/2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA en date du 13/07/2021

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE 2021DEA02 RELATIF A LA MISE EN PLACE DE TRAITEMENTS POUR L'ELIMINATION DES SULFURES D'HYDROGENE AU NIVEAU DE 3 POSTES DE REFOULEMENT AVEC :

SAUR – Direction des exploitations Garonne
100 avenue d'Italie
47000 AGEN
N° Siret : 339 379 984 05975

Montant de l'offre : 84 667,66 € HT soit 101 601,22 € TTC

2°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS AU BUDGET ANNEXE 07 DE L'ANNEE 2021 ET SUIVANTS :

- BUDGET 07
- ARTICLE 2315

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 20/07/2021

Télétransmission le 20/07/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT

